

DECISION N° 181 /CREPMF/2020

**PORTANT ENREGISTREMENT DE L'ÉMISSION DE L'EMPRUNT  
OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ PAR PLACEMENT PRIVÉ  
" CBAO 7,5 % 2020-2027 " SUR LE MARCHÉ FINANCIER REGIONAL**

*Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers,*

- Vu** la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers et son Annexe ;
- Vu** le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu** l'Instruction n°47/2011/CREPMF révisée du 2 mars 2020 relative aux conditions d'enregistrement des emprunts obligataires par placement privé sur le Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu** la Décision n°CM/DAC/04/04/2017 du Conseil des Ministres de l'UMOA du 14 avril 2017 portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers de l'UMOA ;
- Vu** la Décision n°CM/01/04/2020 du Conseil des Ministres de l'UMOA du 30 avril 2020 portant prorogation du mandat du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu** la Décision n°CREPMF/PCR/2018/01 du 13 juin 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil Régional ;
- Vu** la saisine du 18 août 2020 introduite par la SGI Attijari Securities West Africa, agissant pour le compte de la Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale (CBAO), en vue d'une demande d'enregistrement d'un emprunt obligataire par placement privé ;
- Vu** les délibérations de la 66<sup>ème</sup> réunion du Comité Exécutif du Conseil Régional du 17 septembre 2020 ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale (CBAO) est autorisée à émettre sur le marché financier de l'UMOA, un emprunt obligataire subordonné par placement privé d'un montant de (10) milliards de FCFA.

**Article 2 :**

L'emprunt obligataire subordonné dénommé "CBAO 7,5 % 2020-2027" est enregistré sous le numéro "EP/20-04".

**Article 3 :**

L'emprunt obligataire "CBAO 7,5 % 2020-2027" présente les principales caractéristiques suivantes :

- Nature des obligations : Obligations subordonnées dématérialisées
- Montant de l'émission : 10 milliards de FCFA
- Valeur nominale unitaire : 50 millions de FCFA
- Prix d'émission : 50 millions de FCFA
- Nombre de titres : 200 obligations
- Durée : 7 ans
- Taux d'intérêt : 7,5 % l'an
- Fiscalité : Le paiement des intérêts sera assujéti à la fiscalité en vigueur dans le pays de résidence du souscripteur.
- Paiement des intérêts : Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date d'anniversaire de la date de jouissance des titres.
- Amortissement : Le remboursement du capital se fera par amortissement annuel par séries égales avec deux (2) années de différé.
- Date de jouissance : Au plus tard cinq (05) jours ouvrés après la clôture de l'opération
- Notation : La Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale (CBAO) n'a pas fait l'objet de notation.

**Article 4 :**

L'emprunt obligataire subordonné " CBAO 7,5 % 2020-2027 " s'adresse exclusivement aux investisseurs qualifiés inscrits sur la liste ci-jointe, visée par le Conseil Régional.

Après enregistrement de l'opération, cette liste ne peut faire l'objet de modification ultérieure par remplacement ou rajout de souscripteurs sans l'autorisation préalable du Conseil Régional.

**Article 5 :**

La Note d'Information relative à cette opération a été établie sous la responsabilité de la Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest (CBAO).

L'enregistrement par le Conseil Régional n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Le numéro d'enregistrement a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Article 6 :**

Les dispositions de l'article 5 ci-dessus, doivent être mentionnées dans la Note d'Information définitive de l'opération.

**Article 7 :**

Conformément à l'article 111 du Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du marché financier régional de l'UMOA, les obligations " CBAO 7,5 % 2020-2027 " doivent être conservées auprès du Dépositaire Central / Banque de Règlement, à leur date de jouissance.

**Article 8 :**

La SGI ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA, chargée de l'opération, doit transmettre au Conseil Régional, trois (03) jours avant le début des souscriptions, la Note d'Information définitive portant le numéro d'enregistrement de l'opération délivré par le Conseil Régional en trois (03) exemplaires.

**Article 9 :**

La SGI ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA conduira l'opération dans le respect des textes réglementaires en vigueur sur le marché financier régional.

Elle doit également transmettre au Conseil Régional le compte-rendu final d'émission, au plus tard cinq (05) jours après la clôture des souscriptions.

**Article 10 :**

Les commissions dues au titre des frais d'enregistrement devront être réglées, au plus tard huit (08) jours après réception de la facture du Conseil Régional.

**Article 11 :**

La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature. Elle sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 17 SEP. 2020

Pour le Conseil Régional,

Le Président



Mamadou NDIAYE



Investisseurs	Secteur d'activité	Pays de présence
1 ALLIANZ ASSURANCE	Assurance	Niger , Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Sénégal, Togo
2 AMSA ASSURANCE	Assurance	Côte d'Ivoire, Sénégal
3 ASKIA ASSURANCE	Assurance	Sénégal
4 ASSURANCE LA PROVIDENCE DU SENEGAL	Assurance	Sénégal
5 ASSURANCE SECURITE SENEGALAISE	Assurance	Sénégal
6 ASSURANCES COMAR	Assurance	Côte d'Ivoire
7 ATLANTA ASSURANCE	Assurance	Côte d'Ivoire
8 ATLANTIQUE ASSURANCE	Assurance	Burkina Faso , Côte d'Ivoire, Mal, Niger, Sénégal, Togo, Bénin
9 ATLAS ASSURANCE	Assurance	Côte d'Ivoire
10 AVENTI-RE	Assurance	Côte d'Ivoire
11 AXA ASSURANCE	Assurance	Bénin, Burkina faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Niger, Sénégal
12 BENEFICIAL LIFE INSURANCE	Assurance	Côte d'Ivoire, Togo
13 CICA RE	Assurance	Togo
14 CNART ASSUTRANCE	Assurance	Sénégal
15 CORIS ASSURANCE	Assurance	Burkina Faso
16 GENERALE DES ASSURANCES	Assurance	Burkina Faso
17 GRAS SAVOYE	Assurance	Côte d'Ivoire, Sénégal
18 JACKSON ASSURANCE	Assurance	Burkina Faso
19 L'ALLIANCE AFRICAINE D'ASSURANCE	Assurance	Côte d'Ivoire
20 LA GENERALE DES ASSURANCES	Assurance	Bénin
21 LA LOYALE ASSURANCE	Assurance	Côte d'Ivoire
22 LA PREVOYANCE ASSURANCE	Assurance	Sénégal
23 LA SENEGALAISE DE L'ASSURANCE	Assurance	Sénégal
24 MUTUELLE D'ASSURANCES AGRICOLES DU SENEGAL	Assurance	Sénégal
25 NOUVELLE AFRICAINE COMPAGNIE DE REASSURANCE	Assurance	Côte d'Ivoire
26 NSIA ASSURANCE	Assurance	Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Togo
27 OGAR ASSURANCE	Assurance	Togo
28 RAYNAL ASSURANCES	Assurance	Burkina Faso
29 SAAR VIE	Assurance	Côte d'Ivoire, Sénégal
30 SAHAM ASSURANCE	Assurance	Bénin, Burkina faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Niger, Sénégal, Togo
31 SAHAM ASSURANCE FPM (FONDS DE PREVOYANCE MILITAIRE)	Assurance	Sénégal
32 SALAMA ASSURANCE	Assurance	Sénégal
33 SENRE	Assurance	Sénégal
34 SERENITY	Assurance	Côte d'Ivoire
35 SOCIETE INTERNATIONALE D'ASSURANCES MULTIRISQUES SA	Assurance	Côte d'Ivoire
36 SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE	Assurance	Burkina Faso
37 SONAC ASSURANCE	Assurance	Sénégal
38 SONAM ASSURANCE	Assurance	Côte d'Ivoire, Sénégal
39 SUNU ASSURANCE	Assurance	Bénin, Burkina faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Niger, Sénégal, Togo
40 TSA ASSURANCE	Assurance	Côte d'Ivoire
41 CRRH UEMOA	Banque	Togo
42 CAISSE DES DÉPÔTS ET DE CONSIGNATION	Finance	Côte d'Ivoire
43 CAISSE DES DÉPÔTS ET DE CONSIGNATION	Finance	Sénégal
44 ATTIJARI ASSET MANAGEMENT	Gestion d'Actifs	Sénégal
45 AFRICA ASSET MANAGEMENT	Gestion d'Actifs	Burkina Faso
46 AFRICABOURSE ASSET MANAGEMENT	Gestion d'Actifs	Bénin
47 AFRICAINE DE GESTION D'ACTIF	Gestion d'Actifs	Côte d'Ivoire
48 ATLANTIC ASSET MANAGEMENT	Gestion d'Actifs	Côte d'Ivoire
49 BNI GESTION	Gestion d'Actifs	Côte d'Ivoire
50 BOA CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Gestion d'Actifs	Côte d'Ivoire
51 BRIDGE ASSET MANAGEMENT	Gestion d'Actifs	Côte d'Ivoire
52 BRM ASSET MANAGEMENT	Gestion d'Actifs	Sénégal
53 CGF GESTION	Gestion d'Actifs	Sénégal
54 CORIS ASSET MANAGEMENT	Gestion d'Actifs	Burkina Faso
55 EDC ASSET MANAGEMENT	Gestion d'Actifs	Côte d'Ivoire
56 ENKO CAPITAL WEST AFRICA	Gestion d'Actifs	Côte d'Ivoire
57 NSIA ASSET MANAGEMENT	Gestion d'Actifs	Côte d'Ivoire
58 OPTI ASSET MANAGEMENT	Gestion d'Actifs	Togo
59 PHOENIX ASSET MANAGEMENT	Gestion d'Actifs	Côte d'Ivoire
60 SAPHIR ASSET MANAGEMENT	Gestion d'Actifs	Bénin
61 G.S.2.E	Gestion d'Actifs	Côte d'Ivoire
62 SGA 2E	Gestion d'Actifs	Côte d'Ivoire
63 SOAGA	Gestion d'Actifs	Bénin
64 SOGEPAR	Gestion d'Actifs	Côte d'Ivoire
65 BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT	Multilatéral	Côte d'Ivoire
66 BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDE	Multilatéral	Togo
67 BOAD	Multilatéral	Togo
68 GROUPE BANQUE MONDIALE	Multilatéral	USA
69 CAISSE DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS DU TRÉSOR	Prévoyance	Côte d'Ivoire
70 CAISSE DE SECURITE SOCIALE (CSS)	Prévoyance	Sénégal
71 CGRAE	Prévoyance	Côte d'Ivoire
72 CNPS	Prévoyance	Côte d'Ivoire
73 CNSS BURKINA	Prévoyance	Burkina Faso
74 CNSS TOGO	Prévoyance	Togo
75 CNSS BENIN	Prévoyance	Benin
76 CRRAE - UEMOA	Prévoyance	Côte d'Ivoire
77 FONDS DE PREVOYANCE MILITAIRE	Prévoyance	Côte d'Ivoire
78 IPRES SENEGAL	Prévoyance	Sénégal
79 ISP CNAM	Prévoyance	Côte d'Ivoire
80 CEMENTS DU SAHEL	Industrie du ciment	Sénégal
81 ASECNA	Sécurité aérienne	Sénégal
82 PAD	Services	Sénégal
83 DIPROM	Energie	Sénégal

resp

ST